Image not found or type unknown

Ma concubine à maltraitée mes enfants

Par **Fallot Laurent**, le **11/12/2017** à **11:10**

Ma concubine à maltraitée mes enfants pendant des années j ai toujours menti pour là couvrir en espérant au elle change j en ai parlé à ces parents mais cela n à eu aucun effet maintenant elle à trouvé un autre homme par l intermédiaire de facebook elle veut refaire ça vie avec lui d après ce que j ai compris sans les enfants au elle ne veut pas en garde car elle considère que cela peut l empêcher de refaire ça vie et de toute façon mes 2 filles de 9 et 11ans ne veulent pas vivres avec leur maman elles lui ont spécifiée je pense que je doit passer par le JAF pour être sûr que lorsque elle pourra voir mes filles car jamais je ne l empêchera de cela car je le doit a mes enfants mais j ai peur de les laisser seul avec elles... De plus nous avons un petit garçon de 5 ans pour qui la situation est très difficile à comprendre c est pour cela que je voudrais un avocat qui pourrait me soutenir juridiquement dans cette pénible période afin que nous puissions nous séparés sans coup tordu pour mes enfants et de plus je travail et c est moi qui s occupe des enfants dès que je rentre donc je n ai pas beaucoup de temps pour pouvoir faire tout les papiers administratifs.Je voudrait pouvoir compter sur cette personne merci

Par **youris**, le **11/12/2017** à **12:09**

bonjour,
vous écrivez " Ma concubine à maltraitée mes enfants " puis vous parler de maman, votre concubine est la mère de vos 3 enfants ?
pour la garde de vos enfants et la pension alimentaire, il vaut mieux passer par le JAF.
si votre concubine n'a pas la garde de ses enfants, elle devra verser une pension alimentaire qu'il faudra demander au JAF.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés